
LES PRINCIPES DE LA RECONCILIATION DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UN CONSENSUS NATIONAL

Amine Djenane

On parle en Algérie de la nécessité de résolution du conflit qui secoue l'Algérie. Quelles sont selon vous la nature et les origines de ce conflit ?

A mon avis l'origine du conflit remonte à avant l'indépendance. Il n'est que l'émanation des contradictions idéologiques historiques connues, importées par les adeptes de la laïcité à la française qu'on a tenté d'imposer au peuple dès que les généraux ont pris le pouvoir en Algérie dès 1988, mais surtout après le sinistre coup d'Etat contre la volonté populaire. Le philosophe français Henri Levy a dit que la démocratie ne pourrait prospérer en Algérie que sous la laïcité.

Il est important de clarifier certains concepts. Que signifie pour vous la notion de réconciliation nationale ? La voyez-vous comme un processus, un résultat final ou les deux à la fois ? Quels sont les critères qui permettent de distinguer un vrai processus de réconciliation d'un faux ?

Bien que chaque partie du conflit a sa propre conception de la réconciliation, cette dernière est un processus obligatoire en Algérie. C'est le « navire » que nous devons tous prendre pour traverser vers l'autre rive ; si l'on admet qu'il est essentiel de passer d'une situation de guerre qui nous a été imposée, vers une situation normale de paix.

La réconciliation nationale exige des principes et des critères qu'il faudra établir et approuver d'un commun accord entre toutes les parties du conflit. Ce sont ces principes et critères qui peuvent discerner une réconciliation authentique d'une imposture.

D'après vous, qu'évoque la notion de « réconciliation nationale » pour le citoyen algérien ?

A mon sens, l'écrasante majorité du peuple algérien voit dans la réconciliation le retour de la paix, de la liberté et de la quiétude.

Que peut évoquer la « réconciliation nationale » dans l'esprit des tenants du pouvoir algérien ?

Il y a une quasi-unanimité pour dire que le pouvoir en Algérie oscille entre le clan des éradicateurs et celui des réconciliateurs. Pour les premiers, la réconciliation constitue un instrument juridique leur permettant d'asseoir leur domination, d'imposer leur projet de société et de dicter leurs conditions à la « partie vaincue ». Pour les seconds, la réconciliation est le moyen de sortir l'Algérie de la guerre, de rétablir la paix et de permettre au président de mettre en œuvre ses programmes économique et social.

Que peut signifier la « réconciliation nationale » pour ceux et celles qui ont payé un lourd tribut suite au putsch de 1992 et à la répression qui s'en est suivie, et qui revendiquent le droit à la vérité et la justice ?

Ils ont une attitude positive, mais prudente.

Pourquoi, selon vous, certaines organisations dont les membres s'estiment victimes de ce qu'ils appellent « la violence islamiste » s'opposent à la « réconciliation nationale » ? Considérez-vous que cette frange de la population constitue la majorité des victimes du conflit algérien ? Ne pensez-vous pas qu'elles devraient s'allier dans leur quête de vérité et de justice avec d'autres organisations qui poursuivent les mêmes buts ?

Cette opposition « microscopique » est la principale responsable de notre tragédie. C'est elle qui a affirmé que : « Nous utiliserons tous les moyens pour vous empêcher de gouverner. » C'est un instrument dans les mains du pouvoir qui l'utilise comme il le désire. Sa religion c'est le laïcisme, son leitmotiv c'est « après moi, le déluge », sa patrie c'est « l'Algérie pour nous exclusivement, et il n'y a pas de place pour les autres », son but « il ne peut y avoir d'autre opinion que la mienne ». Elle change de couleur,

comme un caméléon, au grès du changement de l'environnement politique.

Bouteflika, la classe politique et les médias algériens parlent de « réconciliation nationale » en termes de loi sur l'amnistie générale (instrument légal) et de référendum pour la légitimer (instrument politique). La même démarche a été adoptée pour ladite « concorde civile ». Ces deux instruments, légal et politique, peuvent-ils à votre avis conduire à une véritable réconciliation nationale ? Pourquoi ? Sinon quelles autres mesures politiques devraient, selon vous, accompagner la loi d'amnistie générale pour rendre crédible la démarche de réconciliation nationale ?

Toute démarche de réconciliation a deux aspects : l'un politique et l'autre juridique. Son succès dépend de sa nature et de ses modalités qui seront annoncées par le président ou qui seront approuvées par les parties du conflit. J'ose espérer qu'elle sera préparée par des mesures telles que :

- 1) l'ouverture de l'espace des libertés politiques et médiatiques ;
- 2) la déclaration officielle de la date de la levée de l'état d'urgence ;
- 3) l'annonce officielle des résultats du traitement du dossier des disparus ;
- 4) l'autorisation pour les bataillons de citoyens exilés de retourner au pays ;
- 5) la libération des détenus politiques ;
- 6) la réactivation de la constitution, garante des libertés.

Depuis l'indépendance, mais particulièrement durant la décennie dernière, une partie de l'opposition a dénoncé la mainmise des militaires sur l'Etat, sur la gouvernance du pays, sur la société et sur les richesses nationales comme cause principale de tous les dysfonctionnements et de l'impasse nationale. Or, depuis la seconde ré-élection de Bouteflika et la démission du général Mohamed Lamari, on observe un recul de ce discours. Ce recul reflète-t-il un changement réel dans la nature du régime ? Sinon, peut-il y avoir dans ces conditions une véritable réconciliation nationale ?

La domination militaire a été au plus fort durant les années qui ont suivi le coup d'Etat. Ceci a cependant eu des conséquences graves sur les intérêts de l'Occident, ce qui a accéléré l'arrivée de M. Bouteflika, conduisant à une régression de la politique du tout sécuritaire, et, par voie de

conséquence, à moins de visibilité publique de la tenue militaire. Seulement, l'absence de transparence du pouvoir nous incite à nous poser la question de savoir si la décision politique est entre les mains des Algériens à 100%, auquel cas la réconciliation serait une affaire strictement algérienne et son succès dépendrait du degré d'entente entre les Algériens, ou si la décision politique est entre d'autres mains, auquel cas la réconciliation ne sera que formelle, porteuse des virus qui enveniment la situation et compliquent les choses.

Abordons maintenant le volet légal de la démarche de réconciliation nationale. Que veut dire pour vous amnistie générale ?

Tout le monde profitera de l'amnistie générale, y compris ceux qui ont organisé les massacres et ceux qui ont dilapidé les richesses nationales.

Comment distinguez-vous entre l'amnistie et la grâce ?

La grâce est une mesure restreinte portant sur des sujets spécifiques. Mais la question ne se pose pas pour le moment, car ce sont les modalités de la réconciliation qui vont préciser les procédures.

Il est d'usage dans les processus de réconciliation récents qu'une panoplie d'instruments soient conjugués : excuses officielles, commission de vérité, procès publics, réparations, amnistie, etc. Or dans notre pays l'amnistie générale est présentée comme la panacée. Pensez-vous que l'on puisse faire la paix en Algérie en occultant les devoirs de justice et de vérité, partiellement pris en charge par les autres instruments ?

La promotion de l'amnistie générale comme panacée se fait parmi ceux qui ont dévalisé les caisses de l'Etat et qui se sont accaparés des biens publics au « dinar symbolique », et ceux qui ont causé la mort des innocents.

Il faut montrer beaucoup de sagesse pour mettre en échec les desseins de ceux qui complotent contre l'Algérie. Ceci ne peut se réaliser que si toutes les parties se rendent à l'évidence de la nécessité de mener l'Algérie vers un havre de paix.

Différentes formes d'amnistie ont été appliquées dans les situations de conflit au plan international. Dans certains cas, l'amnistie a été partielle dans le sens où certains crimes contre

l'humanité ont été exclus de son champ d'application. Dans d'autres situations, l'amnistie a été conditionnée par la reconnaissance publique des crimes (par exemple en Afrique du Sud). En Algérie, il semble qu'on ait affaire à une amnistie générale inconditionnelle. Qu'en pensez-vous ?

L'observateur de la scène politique et sécuritaire algérienne constate que le clan de M. Bouteflika a pris le contrôle du pouvoir grâce à la politique de la « concorde civile » et celle de la « réconciliation nationale ».

Par ailleurs, aux yeux du tortionnaire et de l'auteur d'exécutions sommaires ou de massacres, l'amnistie générale non limitée est la seule issue lui permettant de faire face à l'intérêt croissant des ONGs internationales des droits de l'homme pour la question algérienne.

Quels sont, selon vous, les arguments pour et contre l'amnistie générale ?

Les arguments pour l'amnistie générale sont :

- 1) Epargner le sang des Algériens et panser les plaies ;
- 2) Faire face à ceux qui oeuvrent à la destruction du pays ;
- 3) Revoir radicalement la politique suivie depuis l'indépendance ;
- 4) Repartir sur des bases et des valeurs politiques dictées par la réconciliation nationale.

L'amnistie est un acte par lequel le pouvoir amnistiant efface les crimes sur un plan légal. Ceci présuppose l'indépendance et l'innocence du pouvoir amnistiant vis-à-vis des crimes amnistiés, à défaut de quoi il s'agirait d'une auto-amnistie. Craignez-vous que ce qui se prépare en Algérie ne soit en fait qu'une auto-amnistie ?

Le pouvoir algérien est fondamentalement machiavélique et rusé ; il est apte à entraîner l'opposition de son côté et de provoquer du chahut politique et médiatique, avec la bénédiction des puissances étrangères. Ce serait alors la falsification de la réconciliation nationale et sa transformation en une mesure d'auto-amnistie, tout en affichant une volonté du pouvoir à pardonner aux enfants égarés de la nation. Ceci est très plausible, connaissant le pouvoir algérien.

La communauté internationale s'oppose à l'amnistie qui consacrerait l'impunité dans divers

conflits. Pensez-vous que cette communauté aura la même attitude dans le cas algérien ?

La communauté internationale, et à sa tête l'Occident puissant, a un double standard pour traiter ce genre de questions. Si l'amnistie préserve ses intérêts à court et long terme, alors il l'approuvera certainement. Si tel n'était pas le cas, il ferait scandale. Nous avons vu comment l'OTAN a réglé presque tous ses dossiers concernant l'Algérie. Les nombreuses visites des responsables de l'armée algérienne à Bruxelles et à New York indiquent que les choses évoluent dans la direction d'une amnistie qui sauvegarde les intérêts occidentaux.

Quelles sont selon vous les conditions qui rendraient crédible un référendum sur la réconciliation nationale, que ce soit au niveau de la question posée aux citoyens, ou le climat politique (état d'urgence) dans lequel il se prépare et il se tient ?

Si la réconciliation nationale reflète la conviction de la nécessité d'une solution politique à la crise algérienne, les conditions sont alors claires :

- 1) Donner toute la liberté sans restriction aucune à toutes les parties du conflit pour exposer leurs points de vue ;
- 2) Choisir des personnalités intègres : politiques, intellectuels, journalistes, juristes, historiens et leur confier la responsabilité d'expliquer le conflit et ses causes en toute sincérité et transparence ;
- 3) Ouvrir les espaces politiques et médiatiques ;
- 4) Etablir les responsabilités concernant les massacres et initier des enquêtes ;
- 5) Déclarer officiellement la date de la levée de l'état d'urgence ;
- 6) Annoncer officiellement des résultats du traitement du dossier des disparus ; etc.

On voit depuis quelques années des parlements d'Amérique latine révoquer leurs lois d'auto-amnistie pour répondre aux besoins de justice qui n'ont cessé d'être revendiqués durant des décennies par les victimes des répressions des régimes militaires. De tels développements vous semblent-ils envisageables en Algérie ? Si oui sous quelles formes ?

C'est le texte qui précisera la nature et les modalités de la réconciliation qui déterminera si, oui ou non, il y aura en Algérie des scénarios comme ceux d'Amérique latine.